



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



TEXTES DE REFERENCE

1. Décret n°90-426 du 22 mai 1990 et note de service n°90-129 du 14 juin 1990 sur la formation initiale des CFC. (BO n°25 du 21/06/90).
2. Arrêté du 14 juin 1990 concernant les commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre de l'Education. (BO n°25 du 21/06/90).
3. Décret 90-165 du 20 février 1990 : Régime indemnitaire des personnels relevant du ministre de l'Education Nationale qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue (BO n°15 du 12/04/90).
4. Décret n°93-432 du 24 mars 1993 relatif à la mission de formation continue des adultes du service public de l'Education
5. Circulaire n°93-159 du 16 mars 1993 sur les Greta.
6. Circulaire n°96.206 du 31 juillet 1996 relative aux priorités de la Formation Continue des Adultes. (BO n°31 du 05/09/96).
7. Décret n°2013-852 du 24 septembre 2013 relatif aux groupements d'établissements (Greta) constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation
8. Circulaire n°2013-077 du 6 mai 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des groupements d'intérêt public dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelles
9. Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014 relative à l'organisation et au fonctionnement des GRETA
10. Site du ministère : <http://eduscol.education.fr>